

de la facilitation, qui est l'**interdiction**. Les organismes chargés des inspections ont rappelé aux participants locaux que celle-ci fait également partie de leur mandat. Un intervenant frontalier a comparé les efforts déployés actuellement pour exécuter la loi à « mettre un policier au coin de chaque rue parce que quelqu'un finira bien par brûler un stop ». Cependant, comme l'a dit un représentant d'un de ces organismes, ces derniers doivent exécuter les lois telles qu'elles sont écrites pour l'instant et pas comme ils souhaiteraient qu'elles le fussent.

Les avocats américains locaux présents aux deux séries de rencontres ont souligné que la **criminalité transfrontalière** est un sujet de préoccupation sérieux. Ces crimes vont du trafic de stupéfiants au passage d'immigrants clandestins, en passant par la contrebande d'armes. Ils ont insisté sur le fait que ces crimes sont commis dans les deux sens, le trafic de stupéfiants ayant augmenté du Canada vers les États-Unis, l'immigration clandestine se faisant dans les deux sens, et la contrebande d'armes se faisant plus des États-Unis vers le Canada. Le crime organisé, qui est impliqué dans chacun de ces domaines, est un problème croissant. Les deux pays sont également aux prises avec des crimes commis sans qu'il y ait à proprement parler de franchissement de la frontière, comme le télémarketing frauduleux et le cybercrime, et le Canada est confronté à des cas de fraude à l'assistance sociale dont se rendent coupables des Canadiens partis vivre aux États-Unis. Une coopération bilatérale extensive existe dans tous ces dossiers.

Dans le contexte de l'ouverture de notre frontière et de nos sociétés, les intervenants canadiens et américains ont expliqué combien il est difficile d'enrayer la criminalité transfrontalière. En effet, les criminels profitent de cette ouverture pour faire passer des personnes et des produits d'un pays à l'autre plus facilement qu'ils ne le feraient ailleurs. Ils profitent aussi des